

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
LA MONTÉRÉGIE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Fonds affecté	13

Aux administrateurs de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers pour la période close le 31 mars 2024 ont été audités par Guérin Morin CPA Inc. de Sherbrooke (Québec), au Canada, avant sa fusion avec MNP sencrl, srl. Guérin Morin CPA Inc. a exprimé une conclusion non modifiée sur ces états le 5 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Sherbrooke (Québec)
Le 9 juin 2025

MNP¹ SENCRL, S.F.

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133424

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

3

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025		2024	
	Administration générale	Grevés d'affectation (Annexe A)	Total	Total
PRODUITS				
Subventions BAVAC	4 107 073 \$	45 402 \$	4 152 475 \$	3 761 331 \$
Subventions autres	-	161 072	161 072	93 857
Contributions pénales	111 771	-	111 771	84 320
Intérêts	37 820	1 764	39 584	42 747
Dons et autres	3 238	-	3 238	7 314
	4 259 902	208 238	4 468 140	3 989 569
CHARGES				
Salaires et charges sociales	3 995 826	114 940	4 110 766	3 627 654
Activités des bénévoles	2 505	-	2 505	2 515
Activités diverses	3 028	-	3 028	1 737
Associations et cotisations	30 934	768	31 702	25 230
Assurances	2 132	-	2 132	3 595
Chien d'assistance	8 777	-	8 777	8 534
Déplacements et représentation	23 284	666	23 950	19 070
Documentation et abonnement	39	-	39	68
Entretien - Équipement	15 951	-	15 951	15 166
Entretien et réparation	1 738	-	1 738	4 363
Formation, colloques et aide organisationnelle	24 368	5 205	29 573	22 090
Fournitures de bureau et frais d'impression	17 982	884	18 866	21 333
Frais bancaires et pénalités	2 610	-	2 610	372
Honoraires professionnels	27 388	7 533	34 921	29 858
Loyer	95 762	-	95 762	86 126
Publicité	-	20 386	20 386	35 536
Télécommunications	8 077	291	8 368	8 260
Taxes à la consommation non remboursables	-	-	-	20 167
Dons à des organismes	-	57 565	57 565	32 808
	4 260 401	208 238	4 468 639	3 964 482
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	(499)	-	(499)	25 087
Amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles	9 212	-	9 212	10 725
Amortissement des immobilisations corporelles	(12 877)	-	(12 877)	(14 777)
	(3 665)	-	(3 665)	(4 052)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 164) \$	-	(4 164) \$	21 035 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

4

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
	Administration générale	Grevés d'affectation	Total
SOLDE AU DÉBUT	444 354 \$	5 869 \$	450 223 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(4 164)</u>	<u>-</u>	<u>21 035</u>
SOLDES À LA FIN	<u>440 190 \$</u>	<u>5 869 \$</u>	<u>446 059 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

5

BILAN

31 MARS 2025

	2025		2024	
	Fonds d'administration générale	Fonds Affectés	Total	Total
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	351 872 \$	- \$	351 872 \$	94 970 \$
Encaisse - Avantage Entreprise	1 191 294	149 634	1 340 928	1 104 487
Débiteurs	-	-	-	2 354
Taxes à la consommation à recevoir	9 645	-	9 645	11 217
Frais payés d'avance	5 185	-	5 185	11 433
Créances interfonds (Note 3)	-	23 426	23 426	-
	1 557 996	173 060	1 731 056	1 224 461
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (Note 5)	48 114	-	48 114	49 484
	1 606 110 \$	173 060 \$	1 779 170 \$	1 273 945 \$
PASSIF				
COURT TERME				
Créditeurs (Note 6)	396 855 \$	- \$	396 855 \$	316 283 \$
Subventions reportées (Note 7)	712 297	167 191	879 488	476 392
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 8)	33 342	-	33 342	31 047
Créances interfonds (Note 3)	23 426	-	23 426	-
	1 165 920	167 191	1 333 111	823 722
ACTIF NET				
Fonds d'administration générale	392 076	-	392 076	425 917
Grevés d'affectation	-	5 869	5 869	5 869
Investis en immobilisations	48 114	-	48 114	18 437
	440 190	5 869	446 059	450 223
	1 606 110 \$	173 060 \$	1 779 170 \$	1 273 945 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vanessa Simard, Administrateur

_____, Administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

6

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 164) \$	21 035 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 877	14 777
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(9 212)</u>	<u>(10 725)</u>
	(499)	25 087
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	2 354	(1 678)
Taxes à la consommation à recevoir	1 572	(2 540)
Frais payés d'avance	6 248	3 266
Créditeurs	80 572	45 448
Subventions reportées	<u>403 096</u>	<u>(20 215)</u>
	<u>493 343</u>	49 368
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(11 506)</u>	<u>(16 869)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>11 506</u>	14 834
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	493 343	47 333
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 199 457</u>	<u>1 152 124</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 692 800 \$</u>	<u>1 199 457 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte d'épargne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1- DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Organisme, constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour objet d'aider les victimes d'actes criminels dans la région de la Montérégie. L'Organisme gère des points de service à Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Valleyfield et Saint-Hyacinthe.

2- MÉTHODE COMPTABLE

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous:

	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	20%
Matériel informatique	30%
Améliorations locatives	20%

Dépréciation des actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés aux opérations courantes sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations corporelles puis amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Comptabilisation des revenus de contributions pénales

Les contributions pénales sont comptabilisés lorsque leur réception est raisonnablement assuré selon le jugement établi par la cour

Comptabilisation des revenus d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'Organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3- CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne comportent ni intérêt ni modalités de remboursement. Au cours de l'exercice, des avances de 23 426 \$ (nil \$ en 2024) ont été consenties au fonds grevés d'affectation externe

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	66 057 \$	38 401 \$	27 656 \$
Matériel informatique	62 382	44 211	18 171
Améliorations locatives	10 152	7 865	2 287
	<u>138 591 \$</u>	<u>90 477 \$</u>	<u>48 114 \$</u>

6- CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs	875 \$	2 719 \$
Salaires et vacances à payer	395 316	312 836
Sommes à remettre à l'État	664	728
	<u>396 855 \$</u>	<u>316 283 \$</u>

7- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinées aux différentes activités confiées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de la Montérégie et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant:

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	476 392 \$	496 607 \$
Plus:		
Montants reçus durant l'exercice	<u>4 716 643</u>	<u>3 834 973</u>
	5 193 035	4 331 580
Moins:		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(4 313 547)</u>	<u>(3 855 188)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>879 488 \$</u>	<u>476 392 \$</u>
FONDS AFFECTÉ		
Contributions pénales	124 442 \$	169 844 \$
Prévention Jeunesse	<u>42 749</u>	<u>78 821</u>
Montants à reporter	<u>167 191</u>	<u>248 665</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

11

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

7- SUBVENTIONS REPORTÉES (suite)

	2025	2024
Montants reportés	167 191 \$	248 665 \$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Programme à l'intention des témoins mineurs	-	3 122
Tribunaux spécialisés	487 575	129 094
Programme ÉDIÉS	48 657	40 622
Programme Aménagement locaux	43 383	54 889
Programme PMRG	7 682	-
PJ- Volet exploitation sexuelle	125 000	-
	712 297	227 727
	879 488 \$	476 392 \$

8- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des produits qui ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles acquises.

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	31 047 \$	26 938 \$
Plus :		
Apports reçus durant l'exercice	11 507	14 834
Moins :		
Amortissement de l'exercice	(9 212)	(10 725)
SOLDE À LA FIN	33 342 \$	31 047 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'espaces à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2028. Les loyers devraient augmenter selon l'IPC annuel, par contre, les loyers minimums futurs pour les cinq prochaines années totalisent 283 976 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2026 -	89 677 \$	2028 -	89 677 \$
2027 -	89 677 \$	2029 -	14 946 \$

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025		2024
	Fonds de contributions pénales	Prévention jeunesse	Total
			Total
ANNEXE A - GREVÉS D'AFFECTION			
Subventions BAVAC	45 402 \$	- \$	45 402 \$
Subventions autres	-	161 072	161 072
Intérêts	-	1 764	1 764
	45 402	162 836	208 238
	45 402	162 836	208 238
Salaires et avantages sociaux	25 016	89 924	114 940
Association et cotisation	-	768	768
Déplacements et représentation	-	666	666
Formation, colloques et aide organisationnelle	-	5 205	5 205
Fournitures de bureau	-	884	884
Honoraires professionnels	-	7 533	7 533
Publicité	20 386	-	20 386
Télécommunications	-	291	291
Dons à des organismes	-	57 565	57 565
	45 402	162 836	208 238
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-